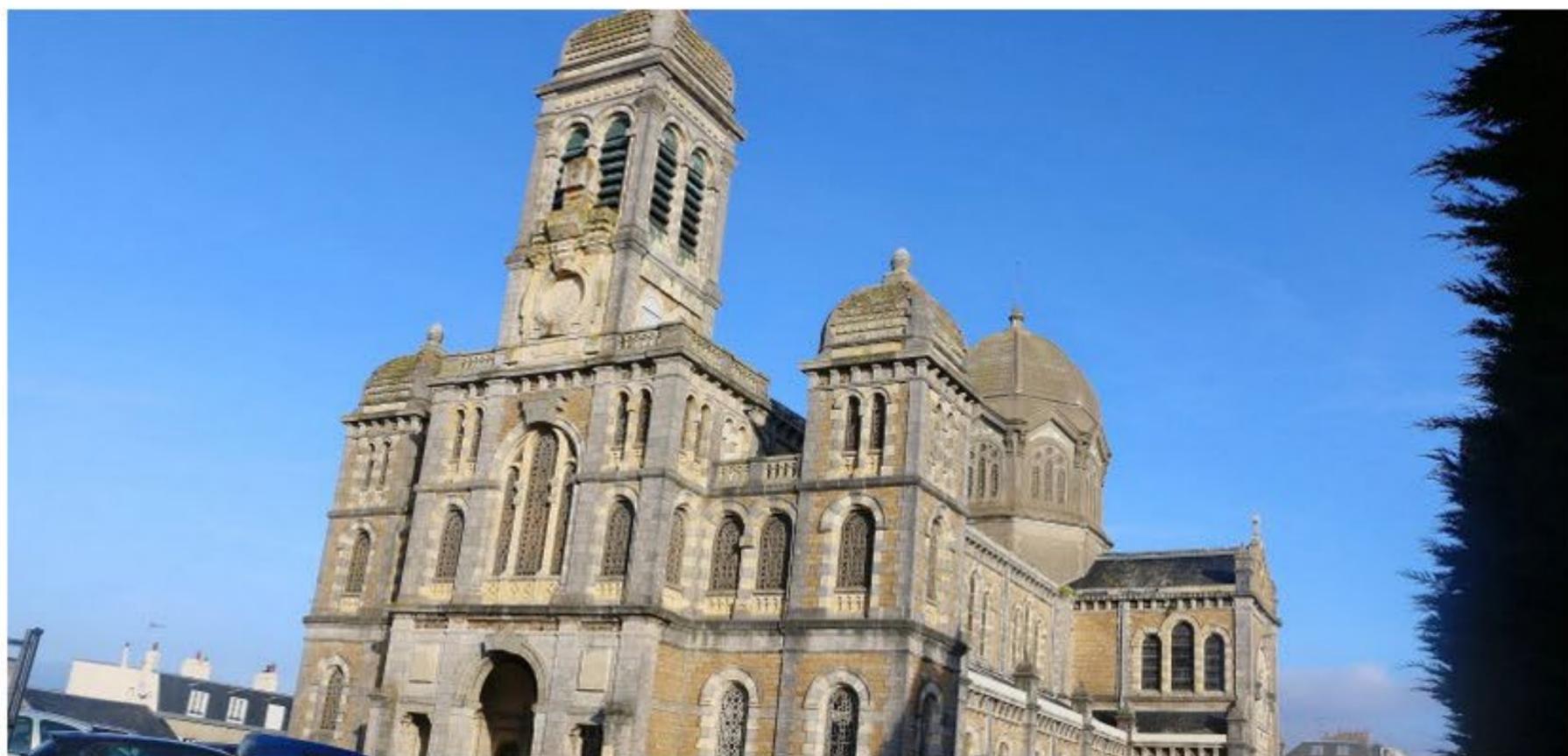


Granville : qui voudra de l'église Saint-Paul ?



Après la désaffectation de l'église Saint-Paul, la municipalité de Granville (Manche) propose de mettre à disposition l'édifice religieux à travers un bail emphytéotique. - Hugo Charpentier

Le 03 octobre 2018 à 10:09

La Ville de Granville (Manche) propose une cession, sous forme d'un bail emphytéotique, de l'emblématique église Saint-Paul.

Patrice Besse, l'agence immobilière parisienne spécialisée dans la vente de bâtiments de caractère a été missionnée par la municipalité de Granville (Manche) pour prendre en charge la cession, sous forme d'un bail emphytéotique au profit de la commune, **de l'imposante église Saint-Paul.**

Trois exigences imposées

"C'est le seul vendeur qui a répondu à notre cahier des charges. Il est spécialisé dans la reconversion des bâtiments atypiques comme les châteaux, belles demeures, etc.", rapporte Dominique Baudry, maire de Granville, ce mercredi 3 octobre 2018. D'après les services de la Ville, le loyer restera à définir lors des négociations. Un apport de 30 000 euros est toutefois demandé au candidat, pour les frais d'agence d'après la municipalité. **"Le lieu peut se prêter à des projets variés et pourquoi pas pluriels, l'absence de protection au titre des Monuments Historiques laissant toute latitude au futur gestionnaire"**, peut-on lire dans l'annonce où il est également précisé que trois exigences seront imposées.

Un projet innovant, patrimonial et acceptable socialement

Il est ainsi demandé au futur gestionnaire de mettre en œuvre un projet économiquement viable. Il devra supporter la charge de la remise en état d'usage des lieux et leur entretien durant toute la durée du bail. La municipalité demande un projet innovant, respectueux du patrimoine et acceptable socialement. L'annonce précise bien que **"la réaffectation devra rencontrer l'assentiment des habitants de la commune"**. **"Il faut que le projet fasse non pas l'unanimité, mais qu'il recueille au moins l'assentiment de la majorité des habitants. Nous souhaitons un projet patrimonial, sociétal et économique, dans le même esprit que ce qui est mis en œuvre à l'espace Cambernon (actuellement en restauration pour accueillir une brasserie NDLR)"**, rapporte Dominique Baudry.

Pas de destruction

L'élue poursuit: **"L'espace Cambernon a été sauvé avec des travaux conformes à l'esprit de l'édifice. Ce projet va apporter un plus à la Haute-Ville et le bâtiment sera accessible à tous. On veut quelque chose dans la même démarche. Il n'est pas question de démolir l'église Saint-Paul pour en faire des appartements."** Dominique Baudry rappelle la restriction principale imposée au futur gestionnaire: l'interdiction de détruire totalement l'édifice religieux. Elle conclut: **"On veut qu'il reste quelque chose de cette église."**